



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°126/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 49

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 22

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Jean-Yves CHAPELET

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : ZA TESAN à Saint-Laurent des Arbres - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2021

Vu la loi n°83-597 du 7 juillet 1983, relative aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée entre la Commune de Saint-Laurent des Arbres et la SEGARD le 04 juillet 2005 déposée en Préfecture du Gard le 06 juillet 2005,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Côte du Rhône gardoise en date du 29 juin 2006 approuvant le transfert de la convention publique d'aménagement signée entre la SEGARD et la Commune de Saint-Laurent des Arbres, à la Communauté de communes de la Côte du Rhône gardoise suivant avenant n° 1, relative au projet d'aménagement d'une Zone d'Activités Economiques dite de « Tésan »,

Vu l'avenant n° 1, à la Convention Publique d'Aménagement, signé entre la Communauté de communes de la Côte du Rhône gardoise et la SEGARD le 10 juillet 2006,

Vu l'avenant n° 2, à la Concession d'aménagement, signé entre la Communauté de communes de la Côte du Rhône gardoise et la SEGARD le 29 janvier 2007,

Vu l'avenant n° 2 bis, à la Concession d'aménagement, signé entre la Communauté de communes de la Côte du Rhône gardoise et la SEGARD le 16 février 2007,

Vu l'avenant n° 3, à la Concession d'aménagement, signé entre la Communauté de communes de la Côte du Rhône gardoise et la SEGARD le 10 décembre 2010,

Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021 concernant la concession d'aménagement pour le Parc d'activités de TESAN à Saint-Laurent des Arbres transmis par la SEGARD.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement économique du 9 juin 2022,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- D'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2021 présenté par la SEGARD concernant la concession d'aménagement pour le parc d'activités de TESAN à Saint-Laurent des Arbres.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

12 JUIL. 2022

Le Président

Jean Christian REY



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°126.2022 du 27 juin 2022, page 2